



Ma femme ne veut signer le compromis de vente alors que saisie ec

Par **nitou1962**, le **22/10/2012** à **21:33**

Bonjour, nmarié depuis 26 ans sous le régime de la communauté, ma femme a quitté le domicile conjugal il y a 1 an, j ai fait une déclaration en gendarmerie. ne pouvant faire face aux dettes avec un prêt relais sur le dos, je dois , enfin nous devons 210000 € au credit agricole, les maisons ne se vendent pas et une saisie pour une valeur dérisoire devait avoir lieu en septembre, j ai constitué un dossier de surendettement jugé recevable et pour la saisie, le tribunal a suspendu pour 1 an maximum la saison donc je dois vendre la maison avant.... j'ai peut être un acheteur très interressé et j'ai envoyé par mail une demande de procuration à ma femme (pour le compromis de vente éventuel) à ma femme qui est parti à 600 km. elle ne répond pas, fait l autruche, je suis en dossier de surendettement avec obligation de vendre avant 1 an (moins maintenant, le temps passe) j ai peut être trouvé un acheteur et elle ne donne aucune nouvelle, j ai son adresse, lui ai aussi envoyé la demande de proc par recommandé mais rien, aucune nouvelle, pourtant elle a eu le courrier, peut elle s'amuser à ça, ne pas répondre et ainsi faire louper la vente alors que les maisons vont être saisie, qu une décision du tribunal affiche 1 an de suspension pour la saisie. La banque de France dans ces conditions avait parlé de vente forcée, donc qu elle veuille ou non dans ces conditions obligation de vendre mais je suis perdu, je suis en dossier de surendettement, pas les moyens de prendre un avocat et complètement perdu, pouvez vous me dire ce que je peux faire, je vous en remerciernBien cordialement,

Par **douce59**, le **22/10/2012** à **23:15**

bonjour, nil faudrait absolument la joindre pour lui dire qu'elle devra payer la moitié de la

somme due, plus les frais, et ça elle "va le sentir passer" pourquoi n'avez vous pas entamé une procédure de divorce ? savez vous que, si elle fait des dettes de son côté, sans que vous le sachiez, vous êtes aussi responsable ? faites votre demande de divorce puisqu'elle a quitté le domicile conjugal et allez demander un dossier d'aide juridictionnelle. selon vos ressources, cela vous aidera ou sera complètement gratuit. si vous êtes en surendettement, ce sera donc gratuit. n'est elle allée chercher ces recommandés ? sinon pas la peine de faire un recommandé qu'elle n'ira peut être pas chercher. mais bien sur vous lui avez communiqué les pièces pour ce crédit dont elle est redevable à 50%, quoiqu'elle fasse. les choses sont compliquées : quand vous vous êtes séparés, est ce que vous aviez déjà des problèmes de trésorerie ? et le prêt relais, c'est vous seul qui l'avez demandé ? pas par curiosité, mais sans vraiment tenir les tenants et les aboutissants, pas facile ... bon le problème serait résolu si votre femme ne faisait pas la morte. lui avez vous envoyé les photocopies des imprimés officiels qui décident de la vente de votre maison ? dites lui bien que, même si elle ne le pense pas, ELLE EST RESPONSABLE DE LA MOITIE DE LA DETTE, car elle n'est pas divorcée... n'oubliez,

Par **nitou1962**, le **23/10/2012** à **23:51**

Merci de votre réponse, le prêt relais a été fait il y a 4 ans, nous étions ensemble et j'ai signé ensemble et tous les autres prêts aussi, ce qui s'est passé et c'est sordide, elle a pris mes cartes et a pris la réserve sans que je le sache, vu que c'était prélevé sur son compte, je n'ai rien vu, sauf que les cartes étaient à mon nom donc après son départ huissier, enfin la totale, elle devait prendre le courrier avant que je le vois.... je n'ai jamais voulu divorcer, vous allez me prendre pour un abruti mais c'est vrai que le divorce ne fait pas parti de mes convictions, je voudrais pouvoir m'en sortir pourtant et suis dépassée, elle dit que vu que j'ai fait un dossier de surendettement tout seul (je n'avais pas le choix sinon les maisons auraient été saisies !) j'assume donc toutes les dettes, !!! j'ai fait une déclaration à la gendarmerie par lequel elle était partie malgré tout !! merci de vos réponses

Par **douce59**, le **24/10/2012** à **22:35**

c'est difficile bien sûr d'entamer une procédure de divorce. Mais rassurez vous, chacun de nous, lorsqu'il se marie, n'a pas non plus envisagé de divorcer... cela ne fait pas partie de nos intentions. mais voilà ... en tous cas, si vous ne divorcez pas, vous allez avoir des problèmes d'ordre pécuniaire en plus. vous en avez eu à son départ, et maintenant qu'elle est partie, ça continue, et ça continuera. vous espérez peut être qu'elle revienne, mais vous devriez VOUS PROTEGER. puisqu'elle ne veut rien entendre, il faudrait qu'un avocat lui signifie ce qu'elle risque. vous avez demandé à la commission de surendettement de statuer sur votre cas, c'est sûr qu'elle ne l'a pas demandé, mais elle est responsable de la moitié des dettes. la seule chose qui est vraiment très dommage, c'est que vous allez perdre de l'argent en ne vendant pas vous même les maisons. donc, faites lui un courrier pour lui dire que, quoiqu'il se passe, quoi que vous fassiez (surendettement), vous en devrez la moitié et elle devra l'autre moitié des dettes. avez vous des enfants ? ils en subiront probablement les conséquences, s'ils sont encore avec l'un de vous. dites lui. donc, en même temps que ce courrier, contactez d'urgence un avocat, en faisant en même temps votre demande d'aide juridictionnelle. demandez à l'avocat qu'il envoie un courrier à votre épouse pour lui

confirmer qu'elle doit la moitié de la dette et que, si elle ne signe pas l'autorisation de vendre, elle y perdra beaucoup.rnrnIl le fera sans aucun doute, parce qu'en même temps vous demanderez le divorce. votre situation sera nette et claire, vous serez, l'un et l'autre, responsables de votre vie et de vos engagements et dettes.rnvous êtes en situation de divorcé depuis qu'elle est partie, ça ne changera pas grand chose à votre état actuel, sauf que vous serez responsable. votre vie n'est pas finie, alors pourquoi gâcher ce qui vous attend ?
rnrndemandez le divorce à l'amiable, si cela vous gêne de le demander parce qu'elle a quitté le domicile conjugal...(donc pour abandon de domicile conjugal, ce qui constitue une faute...) à l'amiable, pas besoin de salir l'un et l'autre , c'est un accord pour vivre chacun de son côté. ne serait ce pas une situation qui existe déjà ?rnrnmais le temps presse, vite, vite, vos maisons vont être vendues à un prix dérisoire... c'est dommage de perdre la valeur de son travail ...rnrncourage, il en faut, téléphonez demain pour un RDV avec un avocat, faites votre demande de divorce et demandez qu'il envoie à votre femme un courrier de confirmation de sa responsabilité envers la moitié des dettes, rnrnje me répète, mais c'est pour que vous vous rendiez bien compte de ce qui vous attend si vous ne réagissez pas .rnrnvotre avocat vous aidera. et vous redonnera du courage pour rester la tête hors de l'eau malgré vos problèmes...
rnrncordialement,